

J.-Alfred CASTONGUAY, ptre.

QUELQUES CONSEILS
SUR
L'EDUCATION

dédiés
aux élèves du grand séminaire
de Sherbrooke



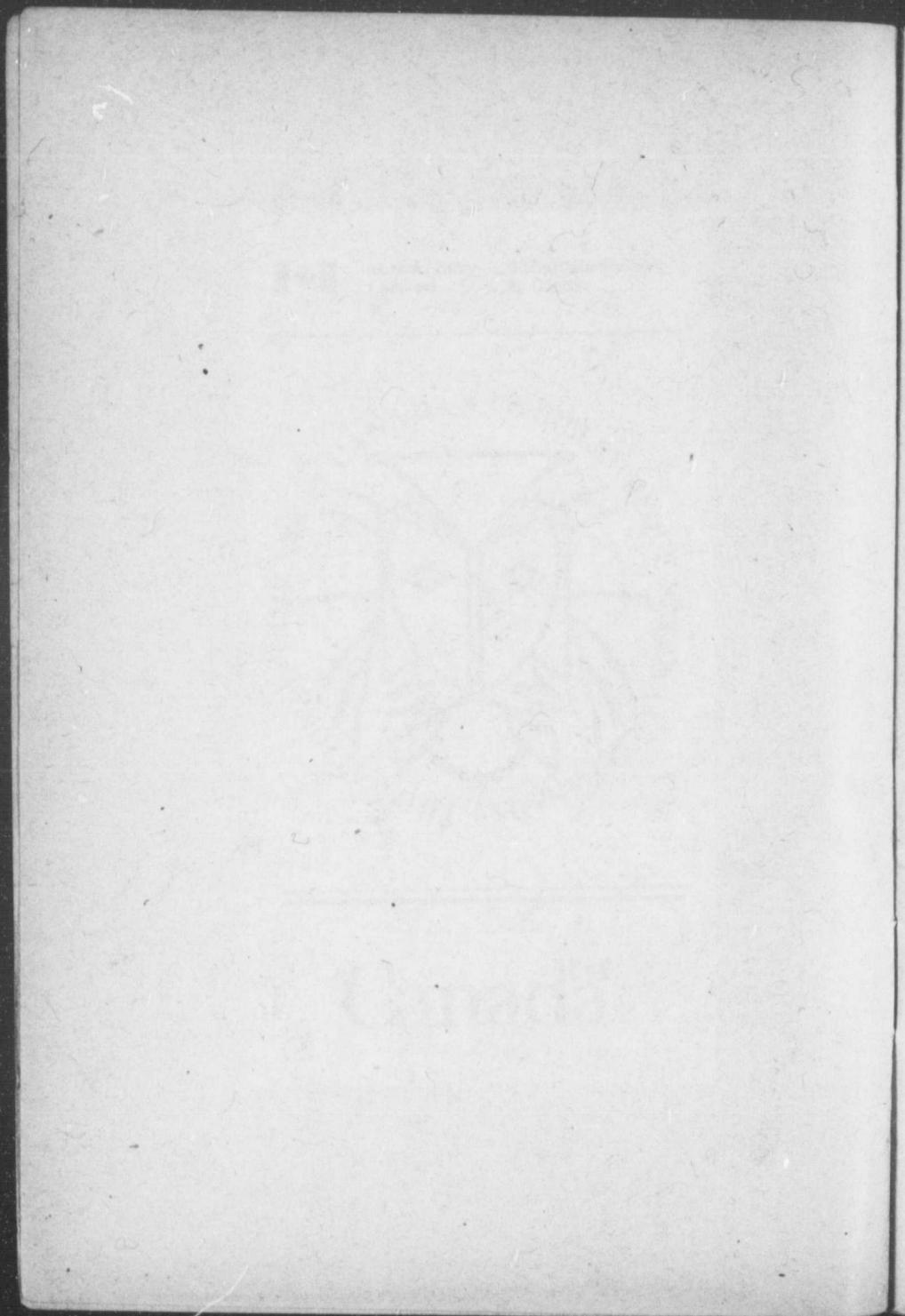
LB 14
.5
C38
1918
c.2

Sherbrooke
1918

15⁸

~~XB~~

XX



QUELQUES CONSEILS

SUR

L'EDUCATION

GEORGE CURRIE

EDUCATION

J.-Alfred CASTONGUAY, ptre.

QUELQUES CONSEILS
SUR
L'EDUCATION

dédiés
aux élèves du grand séminaire
de Sherbrooke



Sherbrooke
1918

LB14

.5

C38

1918

C.2

Nihil obstat,

P.-J.-A. LEFEBVRE, J.C.D., S. Th. D.,

Censor.

Imprimatur,

† PAULUS,

Episcopus Sherbrookiensis.

1997

Quelques conseils
sur
L'ÉDUCATION

I

BUT DE L'ÉDUCATION

Le but de l'éducation est d'éveiller et de développer la personnalité de l'enfant, de conquérir son âme pour l'agrandir et la libérer, de lui montrer un idéal à atteindre, de faire de l'enfant un homme plus parfait, un chrétien plus éclairé et plus convaincu, de lui montrer l'avenir à hauteur d'homme, là, en face, et de chrétien, enfin de donner un harmonieux développement à toutes les facultés de l'esprit et du cœur, les formant à l'école du Christ.

“ L'éducation, dit Ponsard, est une ascension vers plus de vérité comprise, vers plus de bien pratiqué et aussi vers plus de beauté sentie.”

Il faut donc donner à l'enfant un idéal capable de mettre en branle tout son être ; il faut venir à son secours et non pas comprimer son intelligence et renfermer sa volonté dans un cercle de formules imposées, ni enchaîner sa liberté, mais la diriger, la rendre plus libre en lui montrant le devoir à accomplir.

Mais cette liberté doit se mouvoir selon l'esprit catholique, par lequel on vit "intégralement sa foi", qui forme les caractères et les convictions ; cette liberté, devant laquelle on écarte les obstacles, qui empêche le chrétien d'atteindre sa fin, doit être faite de piété, de sacrifices, d'amour de Dieu, de ce sentiment intérieur, "de cette vertu affectueuse qui fait remplir tous les devoirs de religion envers Dieu."

Il s'agit d'amener les enfants à aimer assez Jésus pour lui sacrifier pratiquement tout le reste, quand il le faudra ; pour avoir la foi et le courage de se compromettre pour l'Église et toutes les nobles causes ; pour juger l'ensemble et les détails de vie selon les principes évangéliques ; pour vivre de la foi dont vit le juste. Voilà le but de l'éducation.

II

CONFIANCE QUE DOIT INSPIRER L'ÉDUCATEUR

Pour atteindre le but de l'éducation, il faut que l'éducateur prenne contact avec une âme encore neuve dont il est responsable devant Dieu. A ce point de vue, toutes les choses ont leur importance et leur mérite : la plus humble n'a rien qui ne soit grand.

Il ne faut pas s'imposer avec domination, d'une manière violente et arbitraire, mais avec tact, douceur, discrétion et délicatesse de touche. Mais combien la chose est difficile et délicate. Les enfants, surtout les jeunes gens, ne veulent pas être ni humiliés, ni pincés ; ils veulent être traités paternellement, avec un fond inépuisable de bonté, sur lequel ils sentent qu'ils peuvent toujours compter. L'âme est naturellement individualiste ; elle ne s'ouvre pas à qui le veut ; elle se ferme ou elle s'ouvre à qui lui plaît. Pour arriver à l'âme, il faut y être autorisé, et c'est le cœur qui en a la garde.

Il faut donc inspirer la confiance ; pour cela il faut que l'éducateur ait le premier confiance en ses élèves, qu'il se montre bon avec eux, qu'il révèle les dehors d'un ami, qu'il aime réellement ses élèves et tous ses élèves pour Dieu et leur âme, à la lumière de l'Évangile, et cela s'appelle la charité, c'est-à-dire l'amour des hommes fondé sur l'amour de Dieu.

III

DEVOIRS ET QUALITÉS DE L'ÉDUCATEUR

Mais pour obtenir de l'enfant la confiance nécessaire à l'éducateur, il lui faut d'abord étudier le caractère, le tempérament, les qualités, les défauts, l'éducation première de celui qu'il est appelé à former : les âmes ne sont pas identiques, façonnées dans le même moule ; donc le premier devoir de l'éducateur, et le plus difficile souvent, est de bien connaître ses élèves. Puisque le mot latin "*educare*" signifie élever, prendre d'en bas et faire monter plus haut, il faut donc prendre l'élève où il est, afin de le grandir, de lui faire produire tout ce qu'il est capable ; pour cela il faut corriger, amender, redresser, modifier, ce qui suppose une connaissance complète du tempérament de l'élève, de son degré d'intelligence, des ressources de son caractère et des besoins de son âme.

Nous dirons donc que l'éducateur doit étudier ceux dont il a la charge, découvrir les ressorts qui mettent en mouvement les énergies et les ressources de l'avenir, s'appliquer à connaître les moyens par lesquels il pourra détendre l'enfant, et l'enfant de son époque, et se faire accepter par lui.

Et comment détendre l'enfant, attirer sa confiance ? Encore une fois, répétons-le, en lui témoignant de la bonté, de l'intérêt et de

la bienveillance, l'aimant surnaturellement et d'une manière désintéressée ; prouvant la sincérité de cette affection par un dévouement et une patience sans limites, par un mélange de gravité souriante et d'affabilité pleine de réserve, de simplicité et de tact. L'éducateur puisera ces sentiments à leur véritable source : le Cœur Sacré de Jésus, si plein de tendresse pour les enfants et les jeunes gens.

On va naturellement vers la bonté, comme le papillon va vers la lumière. Elle séduit, elle subjugué : nous nous sentons attirés vers elle, surtout lorsque celui qui est bon peut nous faire du bien.

La bonté qu'on a pour l'enfant, la condescendance qu'on a pour lui le touchent et l'attirent. Si l'enfant voit qu'on ne vient pas à lui pour l'accaparer, détruire son autonomie ; que l'on respecte ce qu'il est ; qu'on veut l'agrandir et le faire quelqu'un, alors il se sent en sûreté. Comme il a le sentiment secret de sa dépendance et de sa faiblesse, il se sent porté vers ceux qui lui sont sympathiques et qu'il croit capables de satisfaire le besoin de protection qu'il ressent en lui.

L'enfant veut savoir ; il interroge naturellement, et le désir de connaître le porte vers ceux qu'il estime capables de lui répondre. Il obéit aussi, comme tout homme, à la loi du moindre effort ; s'il comprend qu'on veut tirer de lui le meilleur parti possible, il est gagné ; voilà la confiance qui crée l'autorité de l'éducateur.

IV

CARACTÈRE

Mais la bonté seule ne retient pas longtemps, car la confiance et la persuasion exigent la fermeté, la force, l'énergie jointes à la délicatesse et à la douceur. Il faut donc ce qu'on appelle le caractère. Le maître doit avertir, encourager, prévenir, faire comprendre le devoir, mettre devant les yeux l'idéal à atteindre, persuader et convaincre l'enfant qu'il doit être quelqu'un, le premier dans la position qu'il occupera plus tard, qu'il ne peut être banal et médiocre. Il faut donc au maître de la résolution et de l'énergie, mais de l'énergie éclairée, qui sait ce qu'elle veut, qui ne laisse rien au hasard, qui soit persévérante et ait de l'unité de vues et de principes, et qu'elle s'adapte à la mesure de l'enfant, à la portée de son intelligence, à la faiblesse de son âge et, je dirai même, à son étourderie qui l'emporte d'ordinaire sur la malice. Alors l'éducateur sera une puissance devant l'élève, non pour s'en prévaloir, ni pour agir en maître absolu, évitant tout excès de rigueur, toute rudesse de forme, si voisine de la grossièreté, qui étoufferait la délicatesse d'âme chez l'enfant, l'habituerait à se conduire par crainte, fausserait son éducation en rendant son obéissance servile ; le maître le ferait alors hypocrite, dissimulé, l'éloignerait de la franchise et de la droiture, qualités si chrétiennes

et si françaises. Il faut même pour l'éducateur éviter je ne sais quoi de froid, de sec, de hautain, de dominateur, de maussade qu'on appelle "l'air pédagogique", c'est-à-dire pédant.

Vis-à-vis de l'enfant l'éducateur doit se conduire en ami qui veut le bien de l'enfant même et non pour lui-même.

Lorsque l'élève a devant lui un être capable de résolution, de persévérance, qui se possède, calme et simple, qui a de l'unité dans l'effort, qui ne se laisse pas abattre, qui prévoit et qui agit sans heurt et avec douceur, qui poursuit sa tâche quand même, alors il comprend que l'éducateur est une personnalité forte et puissante, et, "*comme on ne se donne qu'aux forts*", alors l'élève se livre, il est persuadé ; il comprend qu'il a un soutien et se sent en sûreté.

V

COMMENT ACQUÉRIR DE L'AUTORITÉ SUR UN GROUPE TOUT EN INSPIRANT DE LA CONFIANCE.

Nous avons dit que rien ne supplée à la connaissance des élèves. Ses renseignements, l'éducateur les puisera, si possible, auprès des anciens professeurs des élèves qu'il doit instruire et surtout former. Il évitera cependant d'hériter de certaines préventions de ses devanciers, se gardant de toute opinion préconçue. Il observera les dispositions générales de son groupe et le caractère de chacune de ses unités, ses qualités, ses défauts, son tempérament intellectuel, moral et religieux.

Mais il y a toujours dans les groupes des meneurs et des chefs, qui ont acquis de l'influence sur le reste de la classe ou du groupe. D'où viennent cette autorité et cet ascendant ? d'une intelligence plus vive, d'un caractère plus débrouillard, d'une répartie plus fine, d'un esprit plus délicat, d'une volonté plus ferme, que sais-je ? Dans tous les cas, on les subit, on les accepte ; ils impriment le mouvement aux autres ; ils sont les représentants du groupe, ils sont le cerveau, le centre, les autres rayonnent. Il faut donc prendre de l'influence sur ces meneurs qui sont généralement les plus vifs et les plus intelligents ; il faut savoir les discerner le plus tôt possible et les empoigner.

L'éducateur aura toute son influence, s'il sait avoir de l'emprise sur les natures les plus riches, s'il sait mettre en branle toutes leurs forces et leurs facultés, s'il sait découvrir les âmes où les germes de l'avenir sont plus nombreux et plus nourris de sève naturelle, plus susceptibles de perfection. De ces âmes d'élite on tire plus de profit, parce qu'elles ont plus de ressources, un fonds plus riche et plus fertile où le travail de l'éducation produit de plus beaux fruits.

Voilà pourquoi l'éducateur doit s'appliquer à les discerner d'abord et à tirer d'elles ensuite le plus d'avantages possibles, afin que ces âmes rayonnent autour d'elles et qu'elles entraînent les natures moyennes par l'emprise qu'elles ont sur ceux qui les entourent.

Mais l'éducateur doit-il négliger les natures moins douées, les renvoyer au second plan ? Bien au contraire. Il y a souvent dans ces natures un peu lentes des ressources bien précieuses pour l'avenir, des énergies persévérantes que l'éducateur se gardera bien de décourager. Il faut inspirer à ces élèves l'amour du travail et la nécessité de la persévérance, créer chez eux la conviction qu'ils peuvent être eux aussi les premiers dans la société. On a vu bien des fois des hommes réussir, grâce à leur travail et à leur énergie, bien mieux que certains élèves brillants dans leurs années d'études, mais qui comptaient plus sur leur intelligence facile que sur leur travail assidu et qui n'ont pas répondu

aux belles espérances qu'ils faisaient naître au collège, et, disons-le franchement, que certains professeurs peu clairvoyants ont trop choyés et trop convaincus qu'ils réussiraient quand même ; alors ils ont cru pouvoir se passer du travail et de la persévérance, et ils sont devenus médiocres.

Il faut que ces natures plus éveillées, plus affinées en quelque sorte, trouvent dans l'éducateur un esprit capable de les éclairer, de les diriger, de les débrouiller, qui réponde à leur attente, un cœur susceptible de sympathie délicate, une volonté ferme et persévérante vers le but à atteindre, un caractère non de façade, mais d'une réelle valeur, qui puisse les guider ; sinon l'autorité ne peut inspirer la confiance, elle est compromise auprès des élèves sur qui se modèle là majorité du groupe.

Pour cela l'éducateur doit avoir beaucoup de calme, encore plus de patience et de persévérance, ne pas être certains jours radieux comme un rayon de soleil et le lendemain sombre comme un ciel de plomb chargé d'orage. Les élèves en général sont très clairvoyants ; ils savent fort bien modeler leur conduite sur l'humeur du professeur.

Non, l'autorité ne se crée pas par la force et quelques expédients, mais elle s'inspire ; il en est de même de la confiance. Cependant ce n'est pas tout de créer l'autorité et la confiance, il faut les continuer ; c'est là leur valeur comme la durée de leur œuvre.

VI

AUTORITÉ ET CONFIANCE CONTINUÉES

Il ne faut pas oublier l'inconstance et la légèreté naturelles du jeune âge ; il faut que l'éducateur apporte des motifs nouveaux de renouveler et de continuer la confiance inspirée d'abord et l'autorité acquise ensuite sur le groupe dont il a la charge. Autrement l'éducateur s'enkyloserait et ses élèves lui échapperaient. Puisque nous avons dit que l'élève avec l'âge désire satisfaire davantage son besoin de vivre une vie plus intense, connaître plus, étendre ses connaissances, prendre plus d'ampleur, puisqu'il sent en quelque sorte son âme se débattre pour se dégager de son enveloppe, puisqu'il constate des énergies sourdes s'agiter en lui, alors l'éducateur doit satisfaire ce besoin vital croissant dans l'enfant et le diriger.

Pour cela il faut que l'éducateur trouve de nouvelles méthodes, fasse jaillir de nouvelles lumières, fouille son âme, augmente sa science, comprenne que l'enfant a besoin d'un aide plus sérieux ; il faut qu'il se cultive sans cesse, autrement le maître est exposé à piétiner sur place, à vivre de redites. Le maître est forcé à l'action, il se crée une vie plus intense, il sent le besoin d'une vie plus complète et supérieure.

L'éducateur doit avoir le soin de se conformer au programme assigné à la classe dont il a la charge, sans se laisser entraîner à des additions ou à des suppressions nuisibles au bien des élèves et à l'ordre général de la maison.

Dès le début de l'année scolaire, il prendra une connaissance sommaire des diverses parties de son enseignement et, d'après ces premiers aperçus, il répartira d'avance la matière approximative des leçons, mois par mois, trimestre par trimestre, afin de faire étudier convenablement et toute entière la partie de chaque cours qu'il doit enseigner pendant l'année : puis il s'efforcera de donner à son enseignement toute l'unité et la suite possibles.

La correction de tous les devoirs et de chacun d'eux doit être bien soignée et bien exacte, afin d'avertir les élèves des fautes commises. L'éducateur s'imposera toujours le soin d'une convenable préparation immédiate à chaque classe, persuadé que rien ne dispense absolument de ce devoir, ni le talent naturel, ni la science acquise, ni même l'expérience de l'enseignement, ni l'excellence des manuels dont il fait usage.

Ainsi il saura toujours instruire en intéressant ses élèves, en captivant leur attention et en satisfaisant ce besoin de connaître toujours plus intense de ceux qu'il forme.

A mesure que l'enfant se développe, il faut lui faire comprendre qu'il ne doit pas demeurer dans l'ordinaire et le banal, qu'il doit devenir quelqu'un, qu'il le peut, qu'il le doit, qu'il doit mettre en activité son action afin d'atteindre un idéal plus haut parce que chrétien. Il faut persuader l'enfant qu'il doit être le premier où la Providence le place-

ra plus tard ; il doit viser à ce but. Le chrétien doit être un modèle de vertu, le premier qui entraîne par la conduite, le travail et la prière, à la tête de la société toujours, par l'apostolat, l'action et la parole. Il faut amener l'enfant à réfléchir, à faire l'exercice de son jugement, à lui faire comprendre qu'il y a quelque chose de plus haut qui domine à la fois le maître et l'élève : le devoir qui n'est que la voix de la conscience qu'il faut écouter comme celle de Dieu. Il faut bien faire comprendre à l'élève que " l'éducateur n'est que le représentant accrédité de Dieu auprès de lui ; son autorité n'a rien de personnel, elle tire toute sa valeur et sa raison du devoir qu'il est chargé de faire connaître " ; l'éducateur et l'élève doivent s'y soumettre. Alors la notion du devoir s'incrusterait peu à peu dans l'esprit de l'élève par l'exemple et les exhortations, en lui montrant les raisons de la conduite qu'on exige de lui. Les convictions de l'intelligence donnent les lumières qui forcent le consentement de la volonté.

On oblige l'enfant à se juger lui-même ; comment il viole la justice, s'il commet une faute ; comment il obéit à la passion, s'il refuse de suivre les dictées de sa conscience.

En raisonnant avec lui, en lui faisant comprendre qu'on veut en faire une personnalité forte et convaincue, on lui montre qu'on veut respecter sa liberté dont il est si jaloux, qu'on respecte ses droits, mais qu'il doit les respecter lui-même dans l'autorité, et que les droits

correspondent toujours à des devoirs qui doivent toujours être les règles de la vie. Il faut donc fortifier la volonté, afin qu'elle devienne forte et souple, qu'on l'ait en quelque sorte sous la main, qu'elle obéisse à la voix du devoir et partant de la conscience droite et éclairée.

Cette notion du devoir, il faut l'implanter fortement dans les âmes des jeunes, les préparer ainsi progressivement à l'apprentissage de leur liberté, de manière à rendre insensible la transition de la vie de l'enfant à la vie de l'homme.

Si la liberté de l'enfant n'est pas une donnée d'où l'on part, mais un but vers lequel on tend, une liberté libérée et éclairée, que de bonté, de fermeté, de patience, de dévouement il faut pour réprimer les caprices, éclairer l'irréflexion, pour ne pas céder à ce qu'il y a d'inférieur qui retarderait la vie pleine que l'on désire pour l'enfant. En effet il ne faut pas se contenter d'une valeur morale qui soit médiocre, mais contraindre en quelque sorte l'enfant à regarder un idéal supérieur, à ouvrir son âme aux idées grandes et généreuses, lui inspirant des sentiments nobles et élevés, l'enthousiasme du bien, l'esprit de sacrifice et d'abnégation personnelle, de ses propres intérêts, le courage de se compromettre pour ses convictions et pour les nobles causes, le culte de la religion, de la nationalité et de la patrie.

VII

IMPARTIALITÉ

L'enfant, comme tous les simples, a le sentiment inné de la justice et ne pardonne pas la partialité. Il faut que le maître incarne le droit et la justice dont il doit être le symbole. Si le maître témoigne des préférences, il faut que ce soit en faveur des déshérités, des disgraciés, des inférieurs de la fortune et du talent. Il ne faut pas que l'enfant puisse remarquer envers lui de la part du maître une sévérité outrée comparée à celle employée à l'égard des autres dans des circonstances analogues précédemment. Il constate facilement alors qu'on viole la justice et qu'on en brise l'équilibre. S'il y a faveurs, il faut qu'elles soient l'expression du droit et que tous peuvent comprendre ; encore faut-il qu'elles soient très rares, car il y a toujours danger de fausse interprétation. Devant un groupe, il faut éviter toutes sympathies personnelles, toute manifestation de préférences qui n'ont d'autres raisons que l'amitié naturelle. Les élèves ne les supportent pas ; l'œil de l'enfant est généralement très subtil ; ces préférences sont toujours dangereuses, facilement compromettantes, et sérieusement condamnées par les maîtres de la pédagogie. Alors pour l'enfant le maître n'incarne plus le droit et le devoir dont il doit donner l'exemple, s'il veut garder son influence et son prestige.

VIII

UNITÉ

S'il est nécessaire dans l'intérêt immédiat de la classe pour un éducateur d'inspirer confiance aux chefs de file, d'exercer sur eux de l'emprise, afin que leur action rayonne sur le groupe, il est aussi très important de veiller sur les réserves de l'avenir, de former des caractères qui sauvegardent l'œuvre commune : car ce qu'il faut à la société ce sont avant tout des hommes d'action, d'énergie et de persévérance qui maintiendront vivante l'autorité après la dislocation des groupes.

Créer est relativement facile, mais maintenir est tout : c'est par sa durée que l'on juge une œuvre.

Il faut à l'éducateur uniformité de principes, unité de vues ; il faut donner à la conscience, à la liberté, à l'intelligence de l'enfant une même orientation ; tracer un plan déterminé et le bien suivre, viser toujours au but essentiel de l'éducateur, savoir prévoir les obstacles, rendre son action uniforme, unir dans l'ensemble de sa conduite la fermeté et la justice à l'esprit de suite et à une constante égalité d'humeur, ne pas être à la merci de ses caprices.

IX

CONTRADICTION

Il est un mal indigne d'une âme noble et généreuse ; ce mal, on le trouve quelquefois d'une façon surprenante dans le cœur de ceux qui doivent travailler au bien de la société ; c'est un mal qui tue l'autorité, et l'œil subtil de l'enfant sait le découvrir ; alors l'enfant s'étonne, il se soustrait à l'influence de ceux qui en souffrent ; il est mal à l'aise, son jugement est faussé ; ce mal, c'est la jalousie chez l'éducateur. L'important est que le bien se fasse ; il faut travailler au règne de Dieu dans les esprits et les cœurs. Le duellisme dans l'éducation est mortel, la différence de vues tue l'autorité dans ceux qui l'exercent, la jalousie surtout n'y doit jamais trouver place, et malheureusement ce vice est assez commun : c'est surtout la source inavouée des critiques intempestives qu'on entend contre certains auxiliaires dans l'œuvre commune de l'éducation. On s'afflige des succès d'autrui, on s'efforce d'en atténuer l'importance. Oh ! certes, on a de magnifiques prétextes pour pallier ses remarques : mais grattez un critiqueur et vous trouverez sûrement un jaloux.

On dit : expérience passe science ; oui, mais à la condition que la science s'y ajoute. Chez les anciens il y a danger de la routine. Mais tout évolue dans ce monde ; on est plus averti à mesure que l'enfance est mieux connue.

Il peut y avoir, parmi les jeunes, des éducateurs mieux informés, plus studieux de la matière, qui fouillent leur âme davantage, qui s'outillent plus sérieusement, et l'expérience des aînés venant s'ajouter à leurs études et à leurs observations, ils deviennent des éducateurs réels, prenant leur rôle au sérieux, faisant plus de bien que ceux qui s'encerclent dans quelques principes routiniers.

Dans l'œuvre de l'éducation, il faut éviter toute désapprobation directe ou indirecte ; toute autorité blessée dans un membre devient malade ou languissante dans le corps. Il ne faut jamais s'étonner des inévitables imperfections qui se trouvent dans toutes les institutions et ne pas trop se scandaliser des difficultés intérieures et extérieures que traversent les plus saintes œuvres. L'éducateur ne doit pas oublier que les affaires intérieures de la maison sont comme des secrets de famille, et il se fait un devoir de n'en point parler au dehors. Il ne défend pas ses petits droits avec aigreur et âpreté ; il ne contredit jamais les enseignements et les ordres de ses confrères, il ne les blâme jamais devant les élèves et leurs parents. Il ne doit jamais s'aaveugler au point de prendre des élèves pour confidents de ses griefs.

Quelquefois la jalousie vient d'un plus ancien qui prend ombrage d'une influence qu'il n'a pu ni acquérir, ni conquérir, et si cette jalousie s'ajoute à son incompetence éducative, ou à une préférence à l'égard de certains

élèves, oh ! alors, que de patience, de tact, de renoncement, d'énergie de la part d'un jeune éducateur ! Il lui reste bien alors le recours aux autorités de l'institution, mais que de prudence il doit y mettre !

Etre professeur n'infuse pas les qualités d'un éducateur. Il y en a qui ignorent tout de l'éducation. Il faut avoir du jugement pour mettre en pratique les principes de la pédagogie. Le but quelquefois de certains éducateurs malhabiles et leur seul principe pédagogique est de passer pour bons garçons et de ne pas avoir " d'affaires ". Ils plaisent comme une bonne vieille tante dont la sacoche est bourrée de bonbons ; ils sont bien près de regarder comme des fâcheux et des mauvais caractères ceux qui veulent préserver les enfants d'une éducation à rebours.

Ils ont une grande faiblesse de caractère ; souvent leur éducation laisse beaucoup à désirer ; chez eux la surveillance fait défaut ; ils sont changeants, versatiles, égoïstes même ; leur conduite ressemble beaucoup à celle de quelqu'un qui s'imagine vivre seul au monde : n'allez pas leur demander un service, ça dérangerait leur petit train de vie. Ceux-là n'auront jamais une autorité sérieuse ; elle sera toute de façade, ils auront le mépris des élèves.

L'autorité est un instrument que l'éducateur se forge lentement et qu'il manie encore plus difficilement.

PUNITIONS ET SANCTIONS

En tenant compte de la liberté de l'enfant comme d'un idéal vers lequel il faut tendre afin de la rendre plus droite, plus responsable en face du devoir, il ne faut pas la contraindre, mais l'aider avec tact et discrétion, en respectant l'autonomie et la personnalité de l'enfant, et jamais on n'y parviendra par la rigueur d'une autorité qui s'impose, mais, avons-nous dit, qui dirige et inspire la confiance.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est en formation, qu'il a des lacunes nécessaires, qu'il est sans expérience et incomplet. Le but de l'autorité est de former quelqu'un, une personnalité, un caractère, et mon humble avis est qu'on n'y parvient que par la persuasion, jamais on n'y arrive par les verges.

Certains éducateurs invoquent la parole de l'Esprit-Saint qu'ils travestissent : Celui qui épargne les verges n'aime pas son enfant. Quelques médecins prétendent qu'un bon fouet décongestionne le cerveau d'un enfant en colère. Je crois que c'est le cerveau de certains éducateurs qui aurait besoin d'être décongestionné. Le père seul ou celui qui le remplace " officiellement " peut quelquefois, " comme punition extrême ", décongestionner le cerveau.

La méthode des verges crée des brutes ou des révoltés, des amoindris ou des haïneux aigris. Combien sont détestables les for-

mules qu'on entend parfois : je le réduirai, je le mâterai, je le forcerai à obéir.

Ces formules sont-elles de nature à créer la confiance chez l'enfant ?

N'oublions pas le but à atteindre de toute sanction, qu'il s'agisse de punition ou de récompense : former le caractère et la conscience, élever le cœur, inspirer le respect et l'amour du bien, du devoir, établir et maintenir l'ordre et l'émulation, prévenir le mal et réprimer les abus. Autant que possible, il faut prévenir les fautes et la nécessité des punitions, par une vigilance attentive, mais jamais soupçonneuse et tracassière, par des avertissements répétés en particulier, quelquefois, mais rarement en public. Il faut redire aux élèves ces principes supérieurs qui doivent guider les maîtres et les guider eux-mêmes, afin de les former au sentiment de l'honneur et du devoir qui font agir pour Dieu et non pour les hommes, sous le regard de Dieu, et non sous le regard des hommes.

Lorsqu'une punition est nécessaire, il faut avoir le courage de l'imposer, sans se laisser arrêter par la crainte pusillanime de blesser ou d'indisposer. Mais pour qu'elle atteigne son but, il faut les conditions de parfaite justice, de manière à ce que la sanction soit méritée et mesurée à la gravité matérielle et morale de la faute : conditions de modération et de douceur, de telle sorte que, plutôt moins forte que trop dure, elle soit propre à réparer le mal ou à guérir les défauts d'où la faute

provient. Une fois la punition faite, une fois la faute expiée, il faut la pardonner sincèrement, l'oublier rapidement, le disant et le prouvant par sa conduite, montrant d'ailleurs qu'en agissant ainsi avec sévérité, on obéit toujours au devoir et non à l'emportement.

Mais aussi il faut savoir louer, profiter avec un contentement visible de toutes les circonstances favorables pour adresser un éloge mérité, un mot aimable, une parole d'affectueux intérêt. Il faut avoir égard à la bonne volonté, même infructueuse, et relever le courage des élèves faibles, mais laborieux, en louant dans leurs travaux et leur conduite ce qui suppose un effort réel et notable pour mieux faire. *Sapientia attingit ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. Sap. VIII, 1.*

L'autorité ne doit pas non plus absorber la personnalité et la conscience de l'enfant. Il ne faut pas se substituer à l'enfant, il faut lui laisser son initiative et ne pas créer une obéissance qui se laisse agir. Il faut montrer le devoir et faire agir l'enfant sous la dictée de sa conscience qui est la voix de Dieu même. Autrement on ne crée pas des caractères, on ne sème pas les germes de l'avenir, mais on forme des personnalités fantômes qui ne sont que des caricatures d'hommes.

Combien il faut de patience, de dévouement, de vertu pour arriver au don mutuel de l'éducateur et de l'enfant sans absorber l'au-

tonomie de l'enfant et sans abdiquer sa propre autorité. Le devoir bien compris et accepté de part et d'autre devient un puissant facteur de grandeur morale.

Qu'on me permette ici une remarque que je crois fort opportune. Les demi-mesures sont toujours désastreuses : elles découragent les bonnes volontés chargées de l'observance d'un règlement et encouragent les désobéissances de la part des élèves. Si, au jugement des autorités d'une maison d'éducation, une faute est suffisamment grave pour motiver l'expulsion d'un élève, et cela pour le plus grand bien de l'institution, il faut alors que cet élève coupable de cette faute soit expulsé, quelle que soit sa conduite antérieure.

On suppose que cette offense est à l'article des "*Fautes pour lesquelles un élève sera renvoyé de l'institution*".

Si l'élève coupable d'une telle faute n'est pas renvoyé parce que sa conduite antérieure a été bonne, alors ses confrères, se jugeant aussi bons que cet élève qui a enfreint ainsi le règlement, se permettront la même faute, parce que les directeurs auront gardé cet élève coupable d'une offense pour laquelle les autres élèves ne croiront pas qu'on puisse les renvoyer. Et si ces élèves, entraînés par l'exemple de leur confrère et encouragés par la faiblesse antérieure des autorités, sont expulsés, ils crieront à l'injustice. Les demi-mesures sont toujours dangereuses et l'on ne doit pas les décréter.

VERTUS NÉCESSAIRES A L'ÉDUCATEUR

“ L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices : de la sotte vanité, de l'ignorance, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie.” — (LA BRUYÈRE.)

Les vertus naturelles sont le fondement des vertus surnaturelles. Le prestige est absolument nécessaire à l'autorité ; sans lui, c'est-à-dire sans les qualités sociales, qui sont le respect de sa personne, la correction de sa tenue, un extérieur de bon aloi, des manières distinguées, une façon de parler qui ne blesse pas le bon goût, le discrédit de la personne retombe sur le personnage. Les qualités naturelles que l'on manifeste sont une marque de respect pour les personnes que l'on aborde ; elles nous savent gré d'avoir pensé à elles avant de les rencontrer : à table d'hôte on aime voir la nappe mise et les enfants débarbouillés.

Sans vouloir viser au purisme, il faut s'efforcer d'acquérir ces manières sociales qui sont un facteur si important de l'autorité et un moyen indispensable de devenir un éducateur.

Il faut que l'éducateur soit un modèle de distinction autant que de religion : “ Je suis persuadé, disait le général de Sonis, qu'en toutes choses les chrétiens qui vivent dans le monde doivent se rapprocher autant que possible de la perfection, et cela dans un but surnaturel qui n'a rien à faire avec la vanité.” Ainsi en doit-il être de l'éducateur, surtout de

l'éducateur-prêtre. Il est un être à part. Il n'appartient généralement pas à la noblesse du sang, mais il doit appartenir à celle du cœur et de l'intelligence ; il est réservé pour des fonctions et des vertus spéciales. Par son caractère et sa destination, il est distingué du commun et supérieur au vulgaire. Il a une vocation ; les autres ont des carrières qu'ils choisissent ; lui, il est appelé de Dieu. Il ne doit donc pas porter dans sa personne l'antithèse des fonctions sublimes et des manières vulgaires. Toujours, a dit quelqu'un, les simples ont vu Dieu à travers la religion, la religion à travers le prêtre et le prêtre à travers l'humanité qui l'enveloppe.

“ Pour être un vrai prêtre, dit Monseigneur Dupanloup, il faut être né grand — ou le devenir.”

La distinction que doit posséder l'éducateur est faite d'humilité qui reconnaît les immenses bienfaits de Dieu en soi et qui veut en toutes choses en paraître moins indigne ; elle est un mélange de simplicité, de piété, de mansuétude et de bonté, le tout tiré du Cœur infiniment aimant de Jésus. Elle est faite de savoir-vivre, de tact et de délicatesse ; elle ne veut ni gêner, ni offusquer personne ; elle est faite de politesse réelle qui n'est rien autre que la charité du cœur et le rayonnement de l'intelligence.

L'éducateur doit cultiver son esprit, prendre conscience de son âme, trouver de nouvelles méthodes, faire jaillir de nouvelles lumières, surveiller ses inclinations, son caractère, ses

humeurs, ses défauts pour ne pas se figer dans les heures monotones dont tous les instants se ressemblent dans une vie uniforme. Il doit chercher sans cesse la vérité complète et totale, la vivre, la contrôler, l'enrichir de ses recherches et de ses lectures pour la mettre ensuite à la taille de ses élèves et à la portée des esprits qu'il veut former. La vérité qu'il enseigne et dont il donne l'exemple n'est pas la sienne, mais celle de Dieu ; il faut qu'il l'anime, qu'il la fasse aimer, qu'il y mette de la conviction, de l'onction, ce mélange de foi et d'amour qui fait comprendre qu'il croit et qu'il aime et qu'il pratique ce qu'il enseigne. Il faut que la vérité devienne beauté et qu'elle attire comme la bonté : elle n'est que le reflet de la Divinité. La vérité et le devoir ne seraient que chose éphémère, si Dieu ne leur donnait pas leur sens et leur valeur, et pour cela l'éducateur a dû suivre la même route. Il faut que l'éducateur attache ses élèves à Jésus auquel il doit tenir par toutes les fibres de son être.

“ On ne saurait trop le répéter, dit Pétélot, toute dans l'éducation doit se faire devant Dieu, en esprit de foi, de charité, dans l'intérêt des âmes que l'on a à former. C'est Dieu qui dit aux maîtres : “ Formez-les ”, mais auparavant il faudrait que l'éducateur se réformât lui-même. N'est-ce pas trop clair que le premier et le plus important chapitre d'un traité sur l'éducation serait celui-ci : Des qualités d'un éducateur.

XII

ÉDUCATION RELIGIEUSE

Le professeur qui a le privilège d'être chargé du cours de religion ou de l'enseignement du catéchisme pour les élèves de sa classe, doit se rappeler qu'il enseigne au nom de l'évêque et de l'Église elle-même. Il doit tenir à donner à ce cours tout le temps prescrit, particulièrement par Pie X, et tout le soin que demande sa souveraine importance. Dans ce but, il doit avoir à cœur de témoigner pour ce cours une profonde et sincère estime. Il doit s'y préparer avec un soin spécial, non seulement de cette préparation de l'esprit qui a pour objet la science proprement dite et qui demande beaucoup de travail, mais encore de cette préparation du cœur qui résulte de l'union avec Dieu par la piété et fait passer la conviction dans les âmes.

L'éducateur a le vif sentiment de sa responsabilité à ne donner que l'enseignement sûr et commun de l'Église, à la venger des injustes accusations portées contre elle et à faire admirer l'influence bienfaisante du Christianisme sur la société. Il doit créer des convictions solides et éclairées qui ne laisseront pas les jeunes gens désarmés en face des futiles objections que leur font trop sou-

vent les prétendus esprits forts qu'ils rencontrent même parmi les nôtres.

Le professeur doit se rappeler qu'il est d'abord et avant tout éducateur, que l'enseignement; en apparence même le plus profane, peut et doit être imprégné de l'esprit chrétien, le dirigeant au bénéfice moral et spirituel de ses élèves autant qu'à leur profit intellectuel.

XIII

DE LA VOCATION

“ Les parents chrétiens, a dit Son Éminence le Cardinal Bégin, ont à l'égard de la vocation une responsabilité qu'ils ne devraient pas oublier. Souvent s'ils étudiaient les inclinations, les aptitudes et les dispositions de leurs enfants, ils empêcheraient que bien des vocations religieuses soient perdues, comme cela arrive trop fréquemment.

“ Cette vigilance doit être d'autant plus active que les dangers, tels que les théâtres, se multiplient ; et le devoir des parents d'empêcher que des vocations soient compromises est d'autant plus impérieux que les prêtres, même dans le diocèse de Québec, ne sont pas assez nombreux pour les besoins qui se multiplient.”

Dans la famille est donc dévolu aux parents le rôle spécial et divin de préparer les enfants à la vocation du sacerdoce : ils sont les premiers recruteurs du clergé. Il faut qu'un enfant, qu'un jeune homme en entendent parler ; il faut qu'ils sachent quelle est la sublimité de cette vocation, quel besoin le monde a de prêtres et quel besoin pressant il a d'avoir des saints.

Le père et la mère doivent orienter vers le sacerdoce les pensées et les aspirations de

leurs enfants. La mère chrétienne surtout, à qui revient le rôle d'apostolat dans la famille et en qui sont tant de trésors de piété, de délicatesse, de sentiments et d'amour, sera la première à orienter son fils vers les sublimes hauteurs du sacerdoce. Elle fera entendre discrètement au cœur et à l'oreille de l'enfant cette parole de Jésus : *Si vis esse perfectus*, le premier appel de Dieu vers le sacerdoce. Avec tact, avec discrétion elle cultivera les vertus premières du cœur de son fils ; avec un don plus pénétrant pour lire dans l'âme de son enfant et pour y deviner ses attraits comme ses répulsions, la mère chrétienne y découvrira la vocation de son enfant que Dieu a mise en germe dans l'âme de tout homme d'une façon non parcimonieuse : Ce germe, elle le cultivera, le développera par les vertus dont elle donnera l'exemple et par ses prières. Vivant avec son enfant plus et quelquefois mieux que le père et trouvant facilement l'ouverture de leur cœur, elle leur parlera des beautés du sacerdoce, épiant en eux leurs goûts naissants et leurs inclinations travaillées par la grâce de Dieu, sous sa direction délicate, leur inspirant la piété, le respect et l'amour des choses de la religion.

La mère chrétienne aura soin d'écartier de son fils toute influence qui pourrait nuire à la vivacité de sa foi et à la pureté de son cœur, et c'est là surtout que devront s'exercer sa prudence et sa délicatesse.

On entend quelquefois de la bouche de certains catholiques cette réflexion un peu surprenante : il faut qu'un jeune homme connaisse le monde, vive pendant quelque temps à son contact, en sache les misères afin d'éprouver sa vocation. Alors autant faudrait dire qu'il est nécessaire que celui qui se destine à l'art militaire fasse l'apprentissage du métier de tisserand ou de celui de charpentier. Le sacerdoce suppose des vertus qu'on n'apprend pas aux bals, à des pique-niques, ou au contact des sociétés mondaines.

“ Osons le dire, il y en a, dans la bourgeoisie et les hautes classes, qui s'appliquent à étouffer les meilleures dispositions nées. Sous prétextes d'éprouver de malencontreuses vocations, on les voit, alors — et ceci est de l'histoire actuelle — organiser des bals d'enfants et puis des matinales, dont le résultat inavoué, parceque inavouable, mais certain, est d'éveiller, d'abord, et d'aiguiser ensuite, les appétits sensuels ; les bonnes dispositions évidemment sombrent, mais la vertu aussi. Il y a là un désordre réel, un manque de logique inexplicable, et une des causes fort tristes de la crise dont nous souffrons.” (Lahitton).

Trois choses sont nécessaires à la vocation : deux de la part de l'enfant, l'aptitude, c'est-à-dire les vertus nécessaires que cultive et développe l'enfant sous les regards, à l'exemple et sous la direction des parents chré-

tiens, surtout sous les soins de la mère, et une intelligence suffisamment ouverte pour s'assimiler les connaissances voulues et comprendre les vérités nécessaires à l'exercice normal de sa vocation ; en deuxième lieu une intention droite qui veut la gloire de Dieu, sa propre sanctification et le salut des âmes ; en troisième lieu, l'acceptation ou l'appel de la part du supérieur légitime. De Dieu, source première du sacerdoce, le droit d'appel passe par Jésus-Christ, de Jésus-Christ, il passe aux chefs de l'Église : *Sicut misit me Pater et ego mitto vos.*

La vocation est une fleur tendre qui arrive à sa floraison par des soins délicats comme elle est peut se flétrir à peine éclore par une direction inhabile et au contact d'exemples pernecieux.

“ Nous craignons que ce soit en grande
“ partie la faute des parents qui, au lieu de
“ cultiver le désir si naturel à un jeune cœur
“ de se dévouer au service du sanctuaire,
“ trop souvent inculquent à leurs enfants
“ leur propre esprit mondain, et cherchent
“ à influencer leur choix d'un état de vie,
“ en exagérant les difficultés, les dangers de
“ la vocation sacerdotale, et en peignant avec
“ de trop vives couleurs les avantages de la
“ vie séculière.” (Concile de Baltimore).

La mère chrétienne devra faire comprendre à son fils que l'esprit de sacrifice et d'abnégation trempe les âmes et les crée fortes et généreuses. Combien de vocations ont

été tuées par une vie inutile et égoïste et cela par le silence des parents sur les sacrifices et le don de soi-même nécessaires à la vie religieuse d'un peuple. Habituer l'enfant à remplir ses devoirs constamment et intégralement est l'unique moyen de former une génération robuste sur la fidélité de laquelle on pourra compter.

Mais l'enfant n'a rien entendu qui pût l'aider, le diriger dans l'acceptation secrète de sa vocation ; peut-être même l'a-t-on détourné de l'appel que Dieu adresse à tous : Si tu veux être parfait, vends tes biens et suis-moi.

J'ai la conviction, par le souvenir de beaucoup d'existences manquées et malheureuses, qu'il y a de par le monde beaucoup d'hommes qui avaient la vocation sacerdotale et qui ne l'ont pas suivie. Pauvres êtres malheureux tout le reste de leur vie et qui porteront la faute de leurs parents ; ils seront des ouvriers qui manqueront à la gloire de Dieu et au bien de l'Église ; ils seront toujours en dehors de leur voie. Dieu, les ayant appelés à l'état ecclésiastique, leur destinait des grâces particulières pour y parvenir ; quelle que carrière qu'ils embrassent plus tard, ils ne trouvent plus ni les mêmes lumières, ni les mêmes secours surnaturels.

Le premier devoir des parents chrétiens, surtout d'une mère chrétienne, est d'aspirer à l'honneur d'avoir un prêtre dans leur famille, et par leurs exemples de vie chrétienne et de

sacrifices et par leurs prières ferventes d'en faire éclore la vocation dans l'âme de leurs enfants. On peut, sans crainte d'exagérer, affirmer que l'Église est redevable de plus de la moitié de ses prêtres aux pieux désirs des parents chrétiens et surtout des mères vraiment chrétiennes.

“ Un homme de génie a dit que si le sacerdoce catholique n'avait pas été institué par Jésus-Christ, il aurait fallu l'inventer. Eh bien ! aux mères chrétiennes l'honneur et le devoir non pas d'inventer le sacerdoce, mais de le perpétuer au milieu des hommes qui sans lui se perdent, et des sociétés qui se corrompent. Si donc un de leurs fils a entendu cet appel : Viens et suis-moi, qu'elles fassent taire tous les calculs d'intérêts, de lâcheté ou de folle tendresse pour prêter elles-mêmes l'oreille à cette voix.

“ Elles recevront dès ici-bas la récompense de leurs peines et de leur générosité, car un jour, heureuses mères, elles le verront, ce fils devenu leur père en Dieu, gravir, au milieu des cantiques et des fumées de l'encens, l'autel de sa première messe, et faire descendre sur leur tête ses premières bénédictions en attendant qu'il les introduise dans le ciel.” (*Semaine de Saint-Dié*).

Après les parents, les premiers recruteurs du clergé sont les prêtres chargés du ministère paroissial. Par leur conduite d'abord et leur parole ensuite, ils doivent faire comprendre aux enfants les beautés du sacerdoce,

dans les catéchismes, dans les écoles ; ils doivent inspirer la vertu et la sauvegarder, faire les premiers choix, transmettre aux petits chrétiens d'élite la première invitation de Dieu en vue du sacerdoce. Ils doivent faire comprendre aux parents les sacrifices à faire pour l'honneur d'avoir un prêtre dans leur famille, car souvent c'est l'obstacle à vaincre : les sacrifices pécuniers nécessaires à l'entrée de leurs enfants dans un petit séminaire ou dans un collège. Ils doivent, si cela est nécessaire, les aider de leur bourse. — Quel bonheur pour un prêtre qui comprend la grandeur de sa vocation, qui sait montrer dans sa personne combien le prêtre est heureux et toujours aimable, toujours digne et grand, de pouvoir se dire qu'il aura, après lui, un autre lui-même pour continuer à offrir à Dieu la sainte Victime, lorsque ses mains défaillantes ne pourront élever vers le ciel l'Hostie sacrée !!

C'est au catéchisme de première communion que le prêtre trouve le terrain le plus propice pour l'étude des vocations. L'intelligence, le cœur, le caractère, la piété des enfants se révèlent par un ensemble de signes qui fondent un jugement certain. Si le prêtre remarque un enfant intelligent, docile, ouvert, aimé de ses camarades, pieux et d'une famille honnête, il doit faire en sorte d'orienter sa pensée, ses désirs vers le séminaire et le sacerdoce et engager ses parents à faire les dépenses voulues. La peur du

sacrifice : voilà ce qui tue bien des vocations. On préfère grossir le budget de la famille au détriment de la gloire de Dieu, du bien de l'Église et du salut des âmes.

Le sacrifice crée les forts, trempe les âmes et rend capable de grandes choses. Il est le pain quotidien du chrétien : plus il en mange, plus il est énergique.

N'oublions pas que c'est à tous que Jésus a dit : Si tu veux être parfait, quitte tout et suis-moi. Plus les volontés seront trempées et énergiques, plus il y aura de réponses à l'appel de Jésus. Dieu n'impose pas la conscription, mais il tient compte du volontariat, et l'esprit de sacrifice le prépare et le consomme. Combien d'enfants ont toutes les qualités voulues pour être de bons et saints prêtres; mais ce qui les détourne de l'appel de Jésus, ce qui les rend tristes comme le jeune homme de l'Évangile, c'est la crainte de l'effort, la peur du sacrifice dont ils ne reçoivent pas l'exemple de la part des parents, ni de ceux assez souvent qui doivent être les recruteurs du clergé.

“ Tout prêtre doit être un recruteur de prêtres. ” Telle est la déclaration unanime des évêques.

“ Qui donc, dit l'un d'eux, qui donc pourvoira à la succession du sacerdoce ? Qui donc s'inquiétera des vides qui se font chaque jour dans ses rangs ? Qui donc aura la sainte jalousie de les combler, si ce n'est le prêtre ? ”

Et un autre : “ Il faudrait qu’il n’y eût pas dans le diocèse un seul prêtre qui, avant de paraître au tribunal de Dieu, ne pût dire : *Non omnis moriar*, car je laisse après moi un autre moi-même continuateur de ma mission sacerdotale. ” “ Un prêtre qui prépare des enfants pour les Petits Séminaires est dix fois plus prêtre. ”

Monseigneur Dupanloup disait : “ On dit, avec raison, que c’est beaucoup de faire un homme, et que la vie entière d’une mère chrétienne y est bien employée. Je dis, moi, que c’est incomparablement plus encore de faire un prêtre et qu’un ministre de Jésus-Christ qui dans sa vie n’aurait fait que cela, n’aurait pas perdu sa vie. ”

“ Beaucoup d’enfants, ajoute-t-il, qui auraient été prêtres, et bons prêtres, ne l’ont pas été, parce qu’il ne s’est pas trouvé là un curé, un vicaire, attentif et zélé, pour révéler à eux-mêmes ou à leurs parents la vocation naissante et la cultiver. ”

Les prêtres employés dans les petits séminaires ou dans les collèges ne doivent pas craindre de parler, avec tact et mesure toujours, de la vocation sacerdotale. Ils doivent en dire volontiers les joies et les grandeurs surnaturelles fin de provoquer chez tous les élèves les saints désirs de s’en rendre dignes, mais surtout afin d’amener les vocation divines à prendre conscience d’elles-mêmes et à se déclarer. Mais il faut qu’ils se gardent de tout ce qui ressemblerait à une

pression morale exercée sur la conscience et la volonté des élèves. Il ne faut non plus rien cacher des peines inévitables de la vocation sacerdotale.

Les directeurs spirituels des élèves ne doivent pas attendre que ces derniers soient arrivés à la fin de leurs études pour leur poser sérieusement la question de leur avenir. Il faut qu'ils les aident, avec prudence, sans précipitation de jugement, avec une entière impartialité, à connaître la voie où Dieu les appelle et à orienter leur vie. Les prêtres éducateurs ne doivent pas attendre, pour se prononcer sur une vocation, d'être arrivés à une certitude absolue, ce qui est ordinairement impossible en pareille matière, mais se baser sur une probabilité notable, tout en laissant pleine liberté de se déterminer en une matière aussi grave ; puis ils doivent s'efforcer de cultiver chez les élèves les vertus qui les rendent dignes d'une telle vocation, afin de l'amener à pleine maturité.

XIV

Extraits du règlement des surveillants au Séminaire de Québec, avec la bienveillante permission de M. le Directeur du Petit Séminaire de Québec, adaptés aux traditions en usage au Séminaire de Sherbrooke.

Les surveillants dans les pensionnats ont une des fonctions les plus importantes à remplir et bien souvent fort ingrate : ils ne doivent pas se plaindre des ennuis et des inconvénients de leur position : Dieu n'aime pas les rechigneux, et — nous l'avons dit bien des fois — l'éducateur doit aimer les élèves pour Dieu, pour les enfants eux-mêmes, pour leur faire du bien ; les surveillants, qui jouent un des principaux rôles dans l'œuvre de l'éducation, doivent porter un intérêt tout particulier à ceux dont ils ont la charge. En conséquence, ils doivent être remplis de piété, pleins de zèle, amoureux des âmes ; leur rôle demande de la générosité, du dévouement, de la prudence et ils doivent toujours donner l'exemple de ce qu'ils prescrivent aux élèves. Ils sont sous la direction totale de M. le Directeur des élèves, dont ce dernier porte la complète responsabilité devant les parents et les autorités du séminaire. Les surveillants doivent donc bien respecter ses conseils et ses avis, et les élèves qu'ils dirigent doivent le comprendre par leur conduite et leurs paroles.

SURVEILLANCE

L'exactitude d'être à leur poste en temps voulu, et la surveillance constante sur les élèves, afin qu'ils sachent toujours où sont ces derniers, ce qu'ils font, avec qui ils vont habituellement, sont un des premiers devoirs des surveillants. Cette surveillance doit être habile, pour ne pas devenir un affreux espionnage, et pour ne pas paraître tracassière. *Omnia videre, multa dissimulare, pauca corrigere.*

Il leur faut cependant toujours veiller à l'observance du règlement et ne jamais laisser voir qu'ils en approuvent la moindre violation : c'est manquer à son devoir et scandaliser les élèves que de pactiser avec les violateurs du règlement.

Les surveillants doivent s'absenter le moins possible durant les récréations : leur présence est toujours utile et souvent nécessaire, quel que soit le nombre des surveillants aux salles ou aux cours de récréations. Il leur faut veiller à ce que les élèves ne brisent rien, ne gâtent pas les murs ou les parquets : parce qu'un objet appartient à une communauté, certains élèves s'imaginent facilement qu'ils peuvent le détériorer, le détruire, sans engager leur conscience. Il faut reprendre sévèrement ceux qui ont la manie de graver leur nom sur les bancs, les tables ou l'encadrement des fenêtres.

XVI

INTÉRÊT AUX ÉLÈVES

Si l'on veut exercer une surveillance fructueuse sur les élèves, il faut étudier leur caractère à former, leurs qualités à développer, leur défauts à corriger, car ils n'ont pas été jetés dans le même moule et leur mentalité varie comme leur physionomie. Il faut porter intérêt à leurs études, leur enseigner à travailler, surtout aux jeunes et aux nouveaux, voir à ce qu'ils ne se laissent point rebuter par les difficultés inévitables qu'ils rencontrent, à ce qu'ils ne perdent pas leur temps pendant les études en commun.

Il est un devoir pour les surveillants de prier pour ceux qui leur sont confiés, pour les déshérités de la piété, de la soumission, de l'amour qu'ils doivent au Sacré-Cœur-Eucharistique et à la Très Sainte Vierge.

Il faut profiter de l'occasion pour parler de la morale et de la piété sans toutefois tomber dans le sermon. Il est bon quelquefois d'aller causer agréablement surtout dans certains cercles un peu suspects, mais il faut y mettre de la prudence afin qu'il n'y ait pas soupçon d'espionnage, ce qui rendrait la surveillance odieuse et exposerait les surveillants à la critique ; et si les maîtres se mêlent aux jeux des élèves ou à leurs récréations, ils ne doivent pas se départir de la surveillance générale.

Les surveillants doivent porter intérêt à tous les élèves indistinctement. Ils doivent éviter avec soin la partialité envers quelques

élèves. Rien n'est plus nuisible à l'autorité des maîtres, au bien des élèves et au bon ordre de la communauté ; il faut éviter la familiarité dans les paroles ou les manières, on doit prendre garde de chercher une popularité de mauvais aloi au détriment de la discipline et du devoir. Les élèves savent toujours distinguer l'homme de devoir du "populacier".

Il faut avoir un langage plein de déférence et de charité, éviter les paroles pleines de sarcasme et les reproches continuels.

Il faut veiller à la santé des élèves, voir à leurs vêtements, afin qu'ils ne contractent aucun mal physique, encourager les jeux, qui développent leur constitution, la fortifient, entretiennent leur santé, sauvegardent la morale, sans toutefois tomber dans les excès : nos maisons d'éducation ne sont pas des institutions de sport.

Il faut former les élèves aux bonnes manières, à la bonne tenue et à la politesse et en donner l'exemple qui est le levier des volontés ; pour cela avertir les élèves inclinés aux bouffonneries, aux rires grotesques et bruyants, aux farces burlesques, aux paroles malsonnantes et ne jamais tolérer les mots qui étonnent douloureusement dans la bouche de quelqu'un bien élevé, et ne jamais s'en permettre soi-même, même en compagnie de confrères. On devrait toujours interdire le tabac et surtout la malfaisante cigarette qui fait tant de mal à la jeune génération, et la génération ancienne n'est pas toujours à l'abri de ses méfaits.

XVII

PUNITIONS

Prévenir vaut bien mieux que punir. Les punitions doivent être très rares ; il faut faire comprendre aux élèves que la charité et la douceur président à tous les actes des maîtres ; que le devoir domine à la fois et maîtres et élèves, que les maîtres n'agissent jamais par esprit de domination, pour faire acte d'autorité, mais qu'ils ne sont mûs que par l'amour qu'ils portent aux élèves, qu'ils ne veulent que le bien de leurs subordonnés.

Une punition doit presque toujours se différer ; savoir attendre est souvent une grande force et pour le maître et pour l'élève, et punir sur le champ n'est presque jamais bon. Un avertissement particulier donné en toute charité, ferme mais sans aigreur, porte toujours ses fruits : combien de fois nous avons vu des élèves se cabrer devant une punition, regimber à une parole aigre, mais s'amander après un charitable avertissement et donner leur confiance à celui qui leur manifestait de l'intérêt et leur faisait comprendre charitablement l'odieux de leurs fautes.

Si on est obligé de punir, le faire avec discrétion, attendre que l'émotion soit passée et ne jamais infliger de punitions qui humilient et flétrissent.

Si un élève que l'on veut punir s'irrite, si, dans sa colère, il dit ou fait des choses dont il se repentira après réflexion, il ne faut pas l'irriter davantage en aggravant la punition, en lui adressant des reproches ou en lui faisant des menaces. Ce n'est pas quand un élève est en colère, qu'on peut lui donner un avis profitable. En le menaçant alors, on risque de le rendre plus coupable. On ne saurait trop le répéter, les surveillants doivent bien étudier et bien connaître le caractère des élèves, tenir compte de leur tempérament, de leur degré d'intelligence et de leur état de santé. Les enfants nerveux, faibles ou maladifs, souffrent plus que les autres du travail continu, de la réclusion, de l'immobilité : il faut être moins exigeant pour eux que pour les autres dans les détails de la vie de pensionnaires.

Dans certaines maisons d'éducation, la retenue, c'est-à-dire la privation de quelques heures de congé, est donnée quelquefois comme punition. Il ne faut pas en abuser et par là détruire son effet. Elle ne se donne qu'après plusieurs fautes répétées et après avertissements.

Les raisons qui motivent cette punition doivent être données à M. le Directeur des élèves ou, en son absence, au préfet de discipline, afin qu'il les contrôle et qu'on n'inflige pas cette punition sans discernement. Pour des fautes légères et renouvelées, après avertissements, quelques minutes de retenue

sont parfois suffisantes. On devra toujours donner quelque travail utile aux élèves ainsi punis, afin qu'il puisse leur servir.

Lorsqu'un pensum — toujours modéré — n'a pas été fait en temps et de la manière assignée, on peut le faire recommencer en tout ou en partie, mais jamais le doubler, ces duplicata deviennent excessifs ou même impossibles.

L'expulsion d'un élève est quelque chose de très grave. Les motifs doivent en être très sérieux à cause du discrédit qui s'attache nécessairement à la réputation d'un élève expulsé d'une maison d'éducation ; aussi il ne faut pas s'attendre à l'expulsion d'un élève pour faire disparaître quelques contrariétés ou taquineries à l'égard de certains maîtres. Un des buts de l'éducation est d'améliorer : il faut perfectionner les bons et corriger les imparfaits.

Les maîtres ne doivent accuser que lorsqu'ils sont certains ; ils doivent se bien garder d'exagérer les torts, afin de ne pas provoquer de la part des autorités une expulsion ou une punition grave pouvant être taxée à bon droit d'injustice. Cependant qu'on se rappelle la réserve que nous avons faite précédemment à propos des "*fautes pour lesquelles un élève sera renvoyé de l'Institution*".

Que les surveillants évitent d'apostropher les élèves en public, si ce n'est dans des cas graves et pour une faute commise devant tout un groupe ; qu'ils révèlent les fautes et

les défauts de ceux qui leur sont confiés seulement à qui de droit, à M. le Directeur ou à M. le préfet des études : il ne faut pas oublier que les élèves ont droit à leur réputation, bien moral au-dessus de tout bien physique.

Ils ne frapperont jamais les élèves.

Il faut éviter aussi les harangues ; si elles sont fréquentes, elles détruisent l'autorité et rendent quelque peu ridicules les harangueurs. Les réprimandes publiques et générales doivent être faites par M. le Directeur à la lecture spirituelle.

Un élève a toujours le droit d'en appeler de la décision d'un maître à celle de M. le Directeur, qui seul est responsable de la conduite des élèves auprès des autorités tenant la place des parents.

XVIII

É T U D E

Les surveillants doivent voir à ce qu'aucun élève ne perde son temps par l'inaction, ou par des lectures frivoles ou dangereuses. Il faut enseigner aux plus jeunes ou aux nouveaux la méthode de travailler.

Si les surveillants s'aperçoivent que certains élèves, après avertissements, continuent à ne rien faire, ils doivent en avertir qui de droit.

Il faut que les élèves entrent à la salle d'étude et en classe et en sortent en silence ; le silence doit être absolu pendant les études et les classes ; les élèves devront toujours demander au maître qui préside la permission de parler à un confrère.

Les surveillants dans les corridors doivent être à leur poste avant le passage des élèves ; ils ne doivent accorder aucune permission : les permissions ne se donnent que par M. le Directeur ou le premier régent. Dans les défilés les surveillants ne doivent pas capituler lâchement devant un élève d'une classe supérieure qui ne se gêne pas de violer la règle devant les jeunes.

Il faut habituer les élèves à bien faire les prières qui se récitent au commencement et à la fin des études et des classes ; il faudra

alors que le maître récite lui-même ces prières avec piété et recueillement : l'exemple a toujours une immense influence sur les élèves. Il faut limiter autant que possible les sorties pendant les études et pendant les classes.

Après une absence, pour être admis en classe, tout élève devra être porteur d'un billet de la part de M. le Directeur des élèves.

XIX

DORTOIRS

Dans les dortoirs, les surveillants doivent exiger le silence le plus absolu. Il faut avant tout que la morale et la propreté y règnent. La surveillance doit être rigoureuse. On séparera les élèves qui pourraient être dangereux les uns pour les autres. Cette séparation devra toujours être faite avec la permission de M. le Directeur. On aura soin de faire coucher et lever les élèves à heure fixe. Lorsque les lampes sont éteintes, tous les élèves doivent être au lit. Les surveillants ne doivent se coucher que lorsque les élèves sont endormis et ils doivent être habillés au lever des élèves afin d'être prêts à dire le *Benedicamus Domino* lorsque sonne le réveil.

Les surveillants doivent toujours exiger un billet de M. le Directeur de la part de tout élève arrivant en retard au dortoir.

Un surveillant ne doit s'absenter du dortoir que pour une raison grave et seulement pour quelques instants. Il doit avertir son confrère d'avoir l'œil sur la partie du dortoir réservée à sa surveillance.

Le premier maître de salle, ou le premier régent, est le seul autorisé à accorder les permissions d'aller au dortoir pendant le jour ; les élèves reçoivent de lui seulement la clef du dortoir dont la porte doit toujours être fermée à clef. Il serait à désirer qu'un maître accompagnât toujours un élève obligé d'aller au dortoir pendant la journée.

SORTIES

Il ne faut jamais permettre aux élèves d'aller aux chambres des séminaires ou des prêtres sans la permission de M. le Directeur des élèves, et les séminaristes ne doivent pas avoir d'élèves à leur chambre sans la permission de M. le Supérieur.

Il n'y a d'exception que lorsque les élèves demandent à se confesser — ce qu'ils peuvent faire facilement tous les soirs à la chapelle — ou à traiter quelque affaire imprévue ou extraordinaire ; dans ce cas les élèves doivent faire avertir le prêtre qu'ils désirent voir d'aller les chercher lui-même.

Les élèves ne vont au parloir que pendant les récréations. Pendant les études et les classes, il leur faut avoir la permission de M. le Directeur. A la fin des récréations les élèves doivent revenir à la communauté. Les portiers seuls appellent les élèves au parloir.

Régulièrement le père, la mère, les frères, les sœurs, les tuteurs ou les protecteurs peuvent seuls voir les élèves au parloir.

Aucun élève ne peut sortir en ville sans la permission de M. le Directeur ou de celui qui le remplace. Il faut tenir compte du temps de la sortie et de la rentrée de ceux qui ont

obtenu la permission de sortir. Si le premier surveillant est obligé de s'absenter, il doit informer celui qui le remplace des permissions accordées et du temps assigné à chaque élève par M. le Directeur.

Si un professeur a besoin d'envoyer en commission un élève en ville, il doit en avoir obtenu préalablement la permission de M. le Directeur ; il doit faire en sorte que cet élève ne perde ni classe, ni étude ; il s'efforcera de ne pas toujours s'adonner à envoyer le même élève.

Il faut prendre garde que personne n'apporte du tabac, des livres dangereux ou des boissons enivrantes ; il faut surveiller les externes et ceux qui prennent leurs repas en ville qui pourraient faire de la contrebande. Il serait bon de visiter les vestiaires (où aucun élève ne doit jamais aller sans permission), les salles et les dortoirs, afin de s'assurer que l'on respecte bien le règlement à ce sujet.

REFECTOIRE

Au réfectoire le silence le plus absolu doit être observé jusqu'à ce que celui qui préside ait donné *Deo gratias*. Les élèves ne doivent pas quitter leur place. Ils doivent s'adresser aux servants de table pour ce dont ils ont besoin. Ils doivent se garder de parler ou de rire trop fort, ce qui est une marque de mauvaise éducation. Ils doivent éviter tout ce qui blesse la bonne tenue, comme de porter leur couteau à la bouche, de gesticuler avec leur couteau, leur fourchette ou leur cuillère, de broyer leurs aliments la bouche ouverte, au risque d'éclabousser leurs voisins et de laisser paraître dans leur bouche un morceau de pomme de terre, nageant dans une cuillère de lait et se heurtant à une bouchée de viande, ce qui peut donner des haut-le-cœur aux camarades ; de laisser entendre un petit claquement ressemblant à celui de l'animal habillé de soies content de dévorer sa portion.

On accoutumera les élèves à ne pas charger leur assiette de trop de mets, à ne pas mordre dans leur pain, mais à le rompre, à n'en prendre qu'un seul morceau à la fois. Ces détails nous semblent nécessaires, car c'est à table que l'on juge souvent de la bonne éducation. La serviette doit être sur les genoux et on ne doit pas verser son thé ou son café dans sa soucoupe pour les laisser refroidir.

XXII

CHAPELLE

Combien il importe de convaincre les élèves de la nécessité de la prière, jointe à l'étude, à l'action et à l'esprit de sacrifice dont ils doivent être animés. Rien de grand ne se fait sans le secours de Dieu. L'homme, livré à lui-même, n'est capable que de mensonge et d'erreur, et Dieu abandonne à lui-même celui qui croit pouvoir, sans lui, trouver la vérité.

A la chapelle on verra à ce que les élèves aient un livre de prières ou un chapelet. Il est à désirer qu'ils aient, pendant la messe, un livre contenant les prières liturgiques de la messe, afin qu'ils puissent communier aux intentions du prêtre pendant le saint sacrifice.

Leur tenue doit être édifiante. Si on s'aperçoit qu'un élève ne prie pas ou fort peu, on devra l'avertir charitablement, éveiller sa foi et sa piété, et même en parler à M. le Directeur, si, après plusieurs avertissements, l'élève ne s'amende pas.

Les maîtres qui surveillent les élèves du chœur de l'orgue doivent voir à ce que ces élèves aient un livre de chant, ou un livre de prières, ou leur chapelet, lorsque le chant a cessé.

Tous les congréganistes doivent assister à l'office de la Sainte Vierge, le réciter avec

piété et sans précipitation et arrêter à la médiane au milieu des versets.

Il faut accoutumer les élèves à répondre à haute voix aux prières, à se tenir convenablement, à ne pas s'appuyer d'une façon nonchalante. Les élèves devraient tous pouvoir servir la messe. Les servants de messe auront une mise propre et convenable ; ils devront ne pas être chaussés en pantoufles et ne jamais parler à la sacristie, si ce n'est à voix basse, lorsque la chose est nécessaire.

XXIII

UNITÉ DE VUES ET DE CONDUITE

Une des parties les plus importantes de l'éducation est l'unité de vues et de sentiments chez les éducateurs d'une même institution. Il ne faut jamais contredire, par sa conduite ou ses paroles, les actes ou les ordres d'un confrère ; il faut qu'il y ait uniformité d'action, autrement l'autorité devient fort compromise, sinon détruite. On ne doit jamais blâmer la manière de dire ou de faire d'un confrère devant les élèves, même devant ceux devant lesquels il semble y avoir le moins d'inconvénient à le faire. Les maîtres doivent s'entendre préalablement avec M. le Directeur sur la conduite à tenir vis-à-vis des élèves. Il ne doivent pas s'encourager à une trop grande sévérité, ni à une trop grande douceur. Il serait charitable d'avertir un confrère sur les fautes relatives à son emploi.

Lorsque plusieurs surveillants se trouvent avec la communauté, le plus ancien, ou le premier en charge, donne les permissions nécessaires ; lorsqu'il est obligé de s'absenter, il doit avertir celui qui lui succède de toutes les permissions qu'il a accordées.

Les surveillants, sans s'attarder, doivent revenir au grand séminaire à la règle duquel

ils sont soumis, lorsque leur devoir ne les appelle pas auprès des élèves.

Les surveillants et les professeurs, empêchés de faire la méditation au grand séminaire à l'heure déterminée par le règlement, devront la faire le plus tôt possible et ne jamais l'omettre : l'omission de cet exercice fondamental dans la vie d'un prêtre explique presque toutes ses misères morales et compromet sérieusement son salut.

XXIV

A LA MAISON DE CAMPAGNE (Arona)

A la maison de campagne, à Arona, les professeurs qui s'y rendent et les surveillants doivent exercer une surveillance scrupuleuse à cause de la facilité qu'ont les élèves de s'y soustraire et des dangers qu'offrent certains endroits retirés ; d'ailleurs tous les professeurs sont tenus de veiller au bon ordre toutes les fois qu'ils sont avec les élèves.

A certaines époques de l'année, aux jours des séances publiques, à la fin d'un trimestre, à la veille des vacances de Noël ou de celles de la fin de l'année scolaire, tous les professeurs doivent donner la main à M. le Directeur et aux surveillants afin de bien maintenir l'ordre parmi les élèves et le respect du règlement dans la communauté alors un peu en désarroi ; à plus forte raison ne doivent-ils pas laisser ou faire violer la règle toujours en vigueur dans une maison d'éducation bien organisée.

Certains éducateurs ont parfois une mentalité que je qualifie de fort bizarre. Ils nous disent : " De notre temps, ça se faisait ainsi, et nous n'étions pas pires que les autres ". Ils oublient, ces éducateurs, qu'il faut quelquefois subir les nécessités d'une époque, que le monde et les idées évoluent, que la jeunesse et l'enfance sont mieux connues. Il ne s'agit pas de n'être pas pires que les autres ; il ne faut pas s'emmailloter dans une certaine perfection médiocre de laquelle on se contente, au-dessus de laquelle ces éducateurs se gardent bien de viser ; il faut être meilleur, s'il est possible, et s'efforcer tou-

jours d'atteindre le plus parfait ; autrement on demeure dans l'ordinaire et le banal, ce qui est une éducation à rebours.

Que les éducateurs ne créent pas chez les élèves la mentalité de faire passer l'accessoire avant le principal ; de renvoyer à plus tard ou d'omettre tout à fait l'accomplissement d'un devoir essentiel pour un travail surérogatoire ou un amusement récréatif ; c'est là fausser la notion du devoir, rendre léger l'esprit des élèves et en faire des hommes vains et inutiles qui ne penseront qu'à s'amuser, ce qui les amenera à bien des déboires et leur préparera bien des désillusions.

Il est un autre mal que les éducateurs imprévoyants peuvent aussi engendrer. Oh ! qu'ils ne disent jamais à un élève qu'il est intelligent, qu'ils ne lui fassent jamais voir qu'il est "*fin*" et spirituel, alors ils en feront un orgueilleux et un rempli de lui-même, ils créeront chez lui l'orgueil de l'esprit, véritable fléau pour l'Église et la société, fruit mûr pour le modernisme. Les êtres superbes qui se croient supérieurs aux autres sont toujours malheureux ; ils auront assez souvent l'imagination vive et l'esprit alerte, ils pourront amuser et faire rire, mais leur orgueil fera le cercle autour d'eux, ils n'auront jamais les sympathies. Ils ne sauront jamais obéir même à l'autorité la plus légitime et ne se gêneront pas pour la critiquer amèrement et la citer à la barre de leur jugement.

Ce mal ne se corrige pas, car il s'ignore lui-même : si on le connaissait, on ne l'aurait pas. " Si l'intelligence, dit Scupoli, cet œil de l'âme, qui a mission de sonder et de purifier la plaie d'une volonté superbe, est malade, aveugle, tout envahie par l'orgueil, qui donc pourra la guérir ? Et si la lumière dégénère en ténèbres, si la règle devient une source de fautes, qu'advient-il de tout le reste ? "

Et Bossuet, dans son grand langage, a décrit ainsi l'orgueil de l'esprit :

" Une erreur sans fin, une témérité qui hasarde tout, un étourdissement volontaire, et, en un mot, un orgueil qui *ne peut souffrir son remède*, c'est-à-dire qui ne peut souffrir une autorité légitime. Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens ; l'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse. Comme l'autre elle a *des plaisirs cachés*, et s'irrite par la défense." (Or. funèbre d'Anne de Gonzague.)

Il faut que le travail de l'éducateur soit si actif, si fécond, si clairvoyant, qu'il pénètre les cœurs et les intelligences et qu'il vive persévérant à travers la vie dans les élèves qu'il aura formés.

TABLE DES MATIÈRES

I. But de l'éducation.	7
II. Confiance que doit inspirer l'éducateur.	9
III. Devoirs et qualités de l'éducation.	10
IV. Caractère.	12
V. Comment acquérir de l'autorité sur un groupe tout en inspirant de la confiance.	14
VI. Autorité et confiance continuées.	17
VII. Impartialité.	21
VIII. Unité.	22
IX. Contradiction.	23
X. Punitons et sanctions.	26
XI. Vertus nécessaires à l'éducation.	30
XII. Éducation religieuse.	33
XIII. De la vocation.	35
XIV. Extraits du règlement des surveillants au sé- minaire de Québec.	45
XV. Surveillance.	46
XVI. Intérêt aux élèves.	47
XVII. Punitons.	49
XVIII. Étude.	53
XIX. Dortoirs.	55
XX. Sorties.	56
XXI. Réfectoire.	58
XXII. Chapelle.	59
XXIII. Unité de vues et de conduite.	60
XXIV. A la maison de campagne.	63
XXV. Spécial.	64



National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada



3 3286 50781 1947

IMPRIMERIE
L'ACTION SOCIALE LTÉE
QUÉBEC